

Hopfenweg 21  
PF/CP  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

Assemblée des délégué-e-s de Travail.Suisse du 11 septembre 2020 / Résolution

## **La crise ne doit pas être surmontée au détriment des travailleuses et travailleurs**

Le confinement dû au coronavirus a eu un impact massif sur la vie en Suisse. Avec près d'un tiers des salarié-e-s au chômage partiel, la généralisation du télétravail, des frais de garde d'enfants supplémentaires et potentiellement des personnes à risque dans la famille, le cercle d'amis ou le voisinage, la vie de tous les jours de nombreux salarié-e-s a énormément changé. Dans le même temps, la crise du coronavirus a provoqué un effondrement économique mondial d'une ampleur historique, et l'on en voit et ressent bien les effets sur l'économie et le marché du travail.

Fin août, plus de 151'000 personnes étaient enregistrées comme chômeurs en Suisse. Ce sont 51'000 chômeurs de plus qu'il y a un an. Avec un taux de chômage de 3,3 %, le marché suisse du travail en été 2020 se trouve déjà dans une situation presque comparable à celle qui prévalait au plus fort de la crise financière et économique de 2009/2010. Surmonter cette crise sera la principale tâche de la politique économique ces prochains temps. Afin que la crise ne soit pas surmontée au détriment des salarié-e-s, les revendications suivantes sont déterminantes pour Travail.Suisse :

- **Protéger les emplois** : la préservation des emplois est une priorité absolue - pour garantir les revenus des salarié-e-s, mais aussi pour éviter d'aggraver inutilement la crise. Les employeurs sont invités à s'abstenir de procéder à des licenciements précipités et inutiles et, en particulier, à ne pas optimiser les profits au détriment de l'emploi. Lorsqu'une réduction de la main-d'œuvre est économiquement inévitable, les syndicats doivent être impliqués à un stade précoce afin de trouver la meilleure solution possible pour toutes les parties concernées.
- **Maintenir le pouvoir d'achat** : selon la loi, le chômage partiel protège seulement 80 % du salaire précédent. Cette réduction de salaire fait particulièrement mal pour les salarié-e-s travaillant dans des branches à bas salaires. Cependant, elle est également problématique d'un point de vue économique, car elle affaiblit la consommation et exacerbe ainsi la crise. Une augmentation de l'indemnisation du chômage partiel à 90 ou 100 % contribuerait à soutenir de manière décisive le pouvoir d'achat malgré le chômage partiel.

Les négociations salariales à venir se déroulent dans des conditions difficiles. Néanmoins, un résultat sans la moindre augmentation générale ne serait ni raisonnable ni nécessaire. Les salaires des travailleuses et travailleurs ont déjà stagné en termes réels au cours des quatre années qui ont précédé la crise du coronavirus - malgré la bonne conjoncture économique. Dans les branches qui ont traversé la crise du coronavirus sans dégâts ou même qui en ont profité, il est conseillé d'augmenter régulièrement les salaires aussi cet automne. Cette augmentation est également nécessaire, d'un point de vue économique, pour soutenir la consommation.

- **Pas de mesures d'économies** : par principe, il faut éviter les mesures d'économies du secteur public. La politique budgétaire doit maintenant être expansive. Les projets d'investissement existants doivent être préparés de manière à pouvoir être déclenchés rapidement en cas de ralentissement économique durable, afin de ne pas mettre en péril des emplois supplémentaires. La priorité devrait être accordée aux projets d'investissements durables et aux mesures qui favorisent la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le service public a prouvé son importance systémique pendant la crise et il faut le renforcer afin de ne pas affaiblir les salaires et les conditions de travail des employé-e-s travaillant dans ce secteur.